

La fédération FO de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle de la Gironde propose des stages syndicaux ouverts à tous les collègues titulaires comme contractuels :

Professeur des écoles, collèges, lycées généraux ou professionnels, universités, personnels administratifs ou de direction, AESH, AED, PsyEN, infirmière et médecin scolaires

Adhérents comme non adhérents FO : Participez nombreux !

**Tous les stages se déroulent
à L'UNION DÉPARTEMENTALE FO
de BORDEAUX de 9h30 à 16h**

17 quai de la Monnaie - Tram C ou D (arrêt St Michel)



STOP AU CHAOS DE L'INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMATIQUE !

Préparer la grève et la montée à Paris du 25 janvier

Lundi 15 janvier 2024

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Mutations : monter son dossier

Mardi 30 janvier 2024

DÉBUT DE CARRIÈRE DES PE (FSTG, T1, T2...)

Mutation, promotion, carrière : connaître ses droits

Vendredi 12 janvier 2024

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Promotions : monter son dossier

Jeudi 1er février 2024

MOBILITE :

Détachement, rupture conventionnelle, congé formation, reconversion ...

Lundi 27 mai 2024

SECURITE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE :

Histoire, Financement et Fonctionnement

Jeudi 21 mars 2024

**STATUT GENERAL ET
STATUTS PARTICULIERS**

DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT :

Pourquoi le syndicat est arc-bouté sur sa défense et sa conquête pour ceux qui en sont privés ?

Mardi 7 mai 2024

RETRAITES :

Histoire, financement, calcul ...

Lundi 10 et mardi 11 juin 2024 (stage sur deux jours)

UTILISEZ CE DROIT : Le congé de formation syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel (12 jours par an). Ces journées sont rémunérées, aucune perte de salaire. C'est l'occasion de se retrouver et d'échanger librement avec le syndicat. Comme plus de 200 collègues réunis l'an passé, inscrivez-vous aux stages de la FNEC FP FO 33.

INSCRIVEZ-VOUS : par mail à fnecfpfo33@gmail.com ou en scannant ce QR code. Suite à votre inscription, nous vous adresserons la convocation à envoyer à votre supérieur hiérarchique. Attention, la demande doit être adressée à la hiérarchie au moins un mois avant le début du stage.

